



## Entretien préalable + vice de forme

Par **nanette94**, le **06/06/2009** à **14:06**

Bonjour,

J'ai besoin de conseil, car j'ai été convoqué par LRAR à mon entretien préalable et voici comment cela c'est déroulé :

courrier date d'envoi le 28 mai, papillon de la poste pour retrait le vendredi 29/05 (à noter week end de pentecote, lundi 1er juin poste fermée)

retrait du LRAR le mercredi 3 juin à 18h15, convocation à l'entretien le vendredi 5 juin 9h00

Jeudi 4 juin matin, recherche d'un conseiller du salarié car pas de représentant du personnel dans l'entreprise

jeudi 4 juin dans la matinée demande report de l'entretien pour le lundi 8 juin avec obligation de bien vouloir me joindre pour me dire si c'est accepté, messages laissés sur sa boîte vocale + message laissé à son assistante qui dit que la RH n'est pas là de la journée

vendredi 5 juin 9h00, me présente accompagné du conseiller

vendredi 5 juin 9h15 arrive la RH surprise de me trouver là et accompagné. Elle rentre dans son bureau, ressort et me dit que l'entretien est reporté conformément à mon souhait et que les tierces personnes ne sont pas dispo. Elle reconnaît avoir omis de me prévenir, donc elle est dans l'impossibilité de tenir l'entretien. Par ailleurs, elle mentionne que la tierce personne est hospitalisée.

Elle propose de reporté l'entretien comme initialement demandé le lundi 8 juin et me notifiera l'heure

vendredi 17h20, la RH m'informe que l'entretien préalable est annulé pour vice de forme dû

au courrier, que le report est de ce fait annulé et qu'elle me convoque courant juin.

Je ne sais quoi penser, combien de fois l'employeur peut il me reconvoquer ?

La deuxième lettre doit elle être identique à la 1er en mentionnant le nom de la tierce personne ?

Comment savoir si les faits que me seront reprochés seront les mêmes ? peut elle invoquer des faits passés entre les 2 convocations?

Si elle a reconnu elle même le vice de forme puis je réclamer une indemnité de 1 mois de salaire ?

Je vous remercie de toutes les réponses/pistes/conseils que vous pourriez me donner.